

COMPOSTEUR

Dans le précédent bulletin nous vous exposons les raisons pour lesquelles la commune s'est équipée d'un composteur collectif.



Pour rappel il s'agit de :

- Limiter le nombre de sacs noirs et donc la facture de chaque utilisateur, qu'il soit habitant, représentant d'association, commerçant ou membre de la collectivité (mairie, cantine scolaire)

- Valoriser les déchets verts en produisant un compost qui servira d'engrais naturel pour les jardinières du bourg
Nous avons voté cet investissement bien avant l'obligation légale qui rentrera en vigueur au 1er janvier car nous sommes convaincus du bien-fondé du compostage. C'était chose commune pour nos grands-parents.

Aujourd'hui pour réaliser l'objectif de valoriser ces déchets compostables nous avons besoin de vous !

C'est un outil qui ne fonctionnera que grâce au civisme de chacun. On ne doit pas y mettre n'importe quel déchet et il est nécessaire de suivre une règle d'utilisation simple afin de maintenir un équilibre entre matières humides et sèches.

PROPRETÉ CANINE

Le sujet de la propreté des lieux, publics ou privés, est régulièrement détourné de sa juste valeur. Nous nous expliquons sur ce propos.

À notre époque où la désinfection et la limitation des risques de transmission de maladies sont devenus un enjeu majeur, nul doute que nous touchons un point sensible mais aussi primordial.

Un milieu propre et sain, dépourvu de saletés transmet toujours un message positif à notre communauté et aux visiteurs. Il renvoie une image qui rassure et montre, par le respect des règles d'hygiène et de propreté, une saine attention vis-à-vis d'eux.

Est-il nécessaire de rappeler que la première impression est un levier puissant du ressenti ?

Or nous constatons depuis fort longtemps de nombreuses déjections canines sur les espaces de notre centre-bourg...

LES ENJEUX DE LA PROPRETÉ CANINE

 **25 %** : Des foyers possèdent au moins un chien en France

 **250 g** : Quantité moyenne de déjection produite chaque jour par un chien

 **24320** : Environ 9 tonnes de déjections produites chaque année à Verteillac !

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Il nous fallait aider nos concitoyens (Merci à eux !) qui, bien que non propriétaires de chiens, ramassaient de leur propre initiative les déjections juchant nos trottoirs. Il nous fallait aider les propriétaires de chiens respectueux de notre village qui ramassent les crottes de leurs animaux aimés. C'est pourquoi, nous avons mis en place, trois bornes de propreté

Le mode d'emploi :

1. S'adresser à Karine au secrétariat de mairie afin de s'inscrire et signer la charte de l'utilisateur. Elle vous délivrera le code d'accès.

2. Se rendre sur la place des Vieux Métiers avec son seau de déchets compostables : épiluchures et restes de fruits, légumes et pain ainsi que marc de café, thé, coquilles d'œufs broyés, essuie-tout, petits os fins

3. Ouvrir le bac d'apport et répartir le contenu du seau
4. Ouvrir le bac de broyat, remplir le seau de la même quantité que celle de l'apport, et déverser le broyat dans le bac d'apport sur ce que vous venez d'y verser.

5. Refermer les cadenas des 2 bacs

Bon à savoir : la cantine utilise déjà le composteur et cela représente en moyenne 30 kgs de déchets par semaine qui ne vont plus au sac noir.

Nota : Un agent passe régulièrement contrôler le processus de compostage est efficient.

Enfin, n'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez besoin qu'une personne vous accompagne lors de la première utilisation.

Bon compostage !

offrant à la fois les sachets adaptés biodégradables mais aussi une poubelle à pédale dédiée ! Elles sont installées sur la place du Foirail, sur la place Frédéric Mistral et sur la place Notre Dame. Elles seront vidées régulièrement par les services municipaux.

D'autre part, il nous fallait un cadre juridique envers les propriétaires de chiens qui laissent ces derniers divaguer sur notre commune. C'est pourquoi, un arrêté municipal en date du 31 octobre 2023 a été publié permettant une verbalisation de leurs propriétaires avec à la clef une amende de 1ère ou 2ème classe, voire une mise en fourrière !



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce type de plan a été créé en Août 2004 par l'état, à l'image du plan ORSEC *, mais au niveau d'une commune. Au regard des événements (pandémies, phénomènes climatiques, accidents, etc...), il s'impose maintenant à toutes les communes soucieuses de la sécurité de leurs citoyens.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Établi par le maire de la commune, le Plan Communal de Sauvegarde permet de se préparer à une crise déclenchée par un risque d'ampleur (Météo, Feu de forêt, Mouvements de terrain, Pandémie), ou par un risque sur une zone limitée (Accident par exemple). Le contenu du PCS varie selon la taille et les moyens réels de la commune. Pour Verteillac, il s'agit d'un document de 40 pages qui décrit dans le détail une organisation, des missions et des moyens.

Le maire, en tant que directeur des opérations de secours, est un acteur central du dispositif. Si risque avéré, il déclenche l'alerte et la mise en place du PCS.

Le PCS doit donc permettre la mise en place d'une organisation rigoureuse pour la crise. Le bureau de crise se trouve en principe en Mairie (le maire, coordinateur, agent administratif) et sur le terrain (Cellules d'Alerte, de Soutien, d'Hébergement, de Restauration). L'un des points pratiques

TRAVAUX

AIDES AUX TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES ET ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR 2024

Une augmentation très significative des aides aux travaux est annoncée dès 2024 et s'appliquera à tous. Sous réserve des travaux envisagés, désormais toutes les personnes sont éligibles et pourront donc bénéficier des aides qui seront plus ou moins importantes en fonction des ressources. Cependant avec l'arrivée de ces nouvelles aides et annonces, nous risquons de faire face à une augmentation significative des démarchages abusifs et peut-être à une augmentation du coût des travaux.

Pour toute question et avant toute démarche, signature de contrat ou de devis, nous vous invitons à vous rapprocher du service Habitat de la Communauté de communes

PARTICIPATION CITOYENNE : ET SI ?

La mairie vous rappelle que dans le cadre d'une « Participation Citoyenne », elle a mandaté La Poste pour recueillir votre questionnaire.

En effet, à l'intérieur du bulletin communal numéro 11 de novembre 2023 se trouvait un questionnaire intitulé « ET SI ». Ce questionnaire a pour but de recueillir vos besoins, vos attentes ou encore vos suggestions pour Verteillac.

Sachez que votre facteur continue à récupérer ce document à votre domicile. Il est possible que vous soyez absent lors de ses deux passages. N'hésitez pas à l'interpeller si vous avez rempli ce questionnaire et que vous souhaitez lui rendre. Si vous l'avez égaré vous pouvez également lui demander qu'il vous en fournisse un nouveau. Ce document est également disponible en mairie.

Votre participation est importante pour l'avenir de notre village

très important concerne l'alerte et l'information de la population. Ce plan est validé par les services de l'état et des exercices réguliers sont prévus.

La réserve communale

Instaurée dans la commune qui le souhaite par délibération du conseil municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique, créé par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Le Maire peut par convocation, faire participer ceux-ci aux exercices ou formations.

Donc si en tant que citoyen, vous souhaitez être non seulement solidaire mais aussi acteur de la sécurité civile, rejoignez la réserve communale de Verteillac ! Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec la Mairie. La participation est volontaire. Il est toujours possible d'y mettre un terme sans procédure, mais le bénévole s'engage à respecter les statuts et les normes de sécurité.

* ORSEC: ORganisation SEcours

du Périgord Ribérais qui pourra vous accompagner administrativement et vous conseiller techniquement de manière totalement neutre.

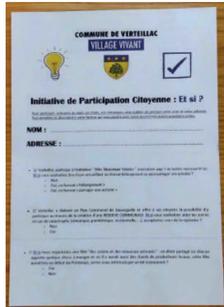
Depuis le 1er janvier 2023 les élus communautaires ont fait le choix d'avoir leur propre service Habitat sur notre territoire afin d'avoir un service de proximité pour faciliter les démarches de chacun, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et fluidifier les échanges.

Pour toutes questions contactez le service Habitat :

• Nathalie Marois au 05.53.92.50.69

• Gautier Ragonnet au 05 53 92 57 69

Ces deux agents de la Communauté de communes du Périgord Ribérais pourront également vous recevoir à Ribérac sur rendez-vous ou se déplacer à votre domicile.



COMITÉ DES FÊTES

Nous avons fini 2023 par de belles festivités.

Téléthon : Le CADV a récolté 725€ en dons et vente de crêpes au profit du Téléthon. Merci aux généreux donateurs, au Crédit Agricole et à notre boulangerie Pains et Gourmandises pour le don de la bonne pâte à crêpe.

Fête des Lumières : Le 15 décembre dernier nous nous sommes associés à la CCPR lors de la fête des lumières pour tenir un stand de hot-dogs, un succès !

Noël des enfants : le 16 décembre, nous avons partagé un moment festif à Verteillac avec l'Association des commerçants et l'Amicale laïque des Libellules en proposant aux enfants de se réunir sur la place du village avec au programme : atelier cartes de vœux, film d'animation, goûter, chants de Noël encadré par Lilaï de la bibliothèque, et bien sûr la venue du Père Noël et ses petits cadeaux.

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles pour leur implication, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine !



ISTÒRIA DE LAS TRES PICHONAS AUCAS*

Tres pichonas aucas cercavan de qué minjar dins un prat quand vegueron passar un òme que corriá en credar ; « Al lop... al lop ! » Alara, la mai granda .de las tres pichonas aucas damandèt a las autras doas de l'ajudar a far un .ostal amb de gròssas brancas. Quand aquel ostal fuguèt acabat, la mai granda de las pichonas aucas se mainèt de s'i embarrar e boleguèt pus.

Nara, la segonda de las tres pichonas aucas damandèt a la mai jove de l'ajudar a far un ostal amb de palha. Quand aquel ostal fuguèt acabat, la segonda de las pichonas aucas se mainèt de s'i embarrar e boleguèt pus.

Demorada tota sola, la mai pichona se botèt a plorar. Passèt un maçon que li damandèt perquè plorava.

- Mas sòrres se son paradats del lop e io qu'ai pas d'ostal, vau èsser .minjada.

- Plores pas, vas aver un ostal mai solide que lo de tas doas sòrres.

E li bastiguèt un ostal de bricas.

Mercegèt lo maçon e s'i embarrèt, solaçada,

Al moment que barrava la pòrta, lo lop arrivèt. Sautèt sus l'ostal de la granda auca e passèt a través de las brancas. D'una golada, se chapèt l'egoista. Puèi sautèt sus l'ostal de la segonda e passèt a través de la palha. D'una golada, se chapèt l'autra egoista. Puèi, sautèt sus l'ostal de la mai jove e se faguèt plan mal al ventre. Aprèp, ensagèt de badas de desrocar l'ostal de bricas. A pichona auca li cridèt :
- Per dintrar dins mon ostal, cal passar per la pòrta. Se vòles dintrar, bòta ton cuol contra lo trauc de la sarralha e la pòrta se durbirà.

Lo lop faguèt coma quò li fuguèt dich e, al bon moment, la pichona auca enfonset en fèr roge dins lo cuol dell op que s'enfugiguèt en udolant.

*Traduction disponible en Mairie

COLIS DE NOËL ET VŒUX DU MAIRE 2024

Suite au sondage réalisé lors de la dernière distribution des colis de Noël demandant aux bénéficiaires de choisir entre un repas collectif et le maintien des colis de Noël, cette 2ème option a été très majoritairement choisie. Cependant et compte tenu de notre évolution démographique, le conseil municipal a mené une réflexion sur l'âge des

bénéficiaires, reportant à 64 ans l'ouverture de ce droit pour les nouveaux bénéficiaires. Pour mémoire il était de 60 ans, âge décidé lors de mandats précédents. **Autre nouveauté, la distribution se fera lors des vœux de M. le Maire qui aura lieu le SAMEDI 20 JANVIER 2024 à la mairie à partir de 11h00.**

Vivre VERTEILLAC!

TOUTE L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

janvier 2024

#12

LETTRE DU MAIRE

La fin d'une année, c'est le moment de regarder à la fois en arrière et de se projeter en avant... C'est ce que nous ferons avec ce bulletin.

A Verteillac, nous n'oublions pas le passé. Nous démarrons, avec l'aide du département, une étude toponymique (étude de l'origine du nom des lieux-dits) et vous en présenterons le résultat lors d'un événement de restitution.

Vous découvrirez plus loin les valeurs historiques associées au nom choisi pour notre école. Vous lirez l'article de Bernard Lachaise sur le téléphone à Verteillac dans les années 60, puis celui sur le nouveau pylône installé sur notre commune. Vous apprécierez alors la citation de Victor Hugo : « L'avenir est une porte, le passé en est la clé ».

A Verteillac, nous nous projetons pour un meilleur avenir. Pour preuve, notre commune vient d'être nommée lauréate du dispositif Villages d'avenir. Le gouvernement, dans l'allocation de lancement du plan France ruralités par la Première ministre, a présenté le dispositif innovant Villages d'avenir, comme un moteur pour faire du monde rural un laboratoire de projets de développement. A ce jour, 2500 communes ont été labellisées sur toute la France (14 rien qu'en Périgord vert) et bénéficieront d'un soutien actif des services de l'Etat. Réjouissons-nous de cette reconnaissance !

Une excellente nouvelle est la confirmation par Périgord Habitat de la validation du projet de construction de dix nouveaux logements adaptés fonctionnellement et financièrement à nos anciens du Verteillacois.

Toujours pour un meilleur avenir, la municipalité investit dans la sauvegarde de notre boucherie. Une autre construction verra le jour en 2024 : un « City Stade » qui sera utilisé par les enfants de l'école, mais aussi par les sportifs de 7 à 77 ans...

Dans la lecture de ce bulletin, vous découvrirez encore quelques nouveautés afin de rendre le village plus propre et plus respectueux (propreté canine, entretien des trottoirs, composteur).

Enfin la découverte du paragraphe sur le Plan Communal de Sauvegarde vous permettra de mieux connaître l'organisation mise en place par la Mairie afin d'améliorer nos capacités de réaction vis-à-vis d'un éventuel événement grave sur notre commune.

La fin d'une année, c'est aussi le moment de se souhaiter le meilleur pour la suivante. Le conseil municipal est heureux de présenter à chacun d'entre vous ses vœux pour une année 2024 durant laquelle, nous surmonterions les mots « maladie, souci, isolement, chômage, crise, inflation... » pour que chacun ait, enfin, sa part de bonheur dans ce monde si complexe.

Bonne année à VERTEILLAC, Village Vivant !

Régis Defraye - Maire de Verteillac



Verteillac VILLAGE VIVANT

ÉCOLE

L'ÉCOLE DE VERTEILLAC PORTE À PRÉSENT LE NOM DE JOSÉPHINE BAKER

Notre école communale n'avait jamais été nommée. C'est à présent chose faite suite à l'initiative de l'équipe éducative qui a demandé aux enfants de voter pour leur personnage préféré parmi une liste de noms regroupant des artistes et personnalités locales.

Cette liste avait été réalisée au préalable lors d'une réunion publique regroupant enfants, familles et habitants.

Après un vote établissant les trois personnalités plébiscitées lors de la consultation des enfants, le Conseil Municipal a débattu et choisi le futur nom de l'école de Verteillac.

Le choix définitif, validé lors du Conseil municipal du 21 septembre 2023, s'est porté sur Joséphine Baker.

Il serait beaucoup trop long de décrire les mille vies de Joséphine Baker.

Pour autant et pour reprendre quelques dates importantes, vous trouverez ci-après quelques lignes retraçant les faits marquants de son parcours de vie.

Joséphine est née le 3 juin 1906 à St Louis dans le Missouri (États-Unis). Elle y vit dans une famille très pauvre et doit travailler très tôt en effectuant des tâches domestiques pour contribuer à la vie du foyer constitué de ses frères et sœurs dont elle était l'aînée. Comme beaucoup de jeunes filles de sa condition à l'époque, elle se marie pour la première fois alors qu'elle n'a que 13 ans.

Elle entre aussi très jeune dans le milieu artistique. Elle danse



la seconde guerre, elle donne des concerts pour soutenir les troupes et récolter des fonds pour la résistance ou la croix rouge. Son engagement sera récompensé par l'attribution de la légion d'honneur et de la croix de guerre le 18 août 1961.

Joséphine Baker a une histoire particulière avec la Dordogne car elle y a vécu de 1937 à 1969. Elle y a fondé « la tribu arc en ciel » au château des Milandes à Castelnaud* pour montrer que les enfants de tous les peuples pouvaient vivre ensemble malgré leurs différences.

Suite à des problèmes d'argent, l'aventure Périgourdine s'est malheureusement terminée par l'expulsion de Joséphine Baker et des enfants. A la rue, elle trouve refuge à Monaco où son amie la Princesse Grace lui fournira une maison pour loger « la tribu arc en ciel ».

C'est aussi la famille princière de Monaco qui financera son retour sur scène « Joséphine à Bobino » célébrant ses cinquante ans de carrière. Ce retour triomphal sera un adieu à la scène et à la vie car elle mourra après quelques représentations le 12 avril 1975.

Les valeurs de tolérance, de lutte contre le racisme, d'émancipation de la femme que Joséphine Baker défendait ainsi que son engagement pour la liberté lors de la seconde guerre mondiale ont conduit la France à lui accorder un hommage et une reconnaissance nationale lors de son entrée au Panthéon en 2021.

*Le Château des Milandes

regroupe une très belle exposition d'objets et de photos. Le lieu a été entièrement réhabilité pour rendre hommage au parcours de la femme exceptionnelle qu'était Joséphine Baker.
Lien internet : <https://www.milandes.com/josephine-baker/>



téléphone » ! Avant eux, dès la fin des années 1940, l'artiste verteillacois Camille Merlaud s'était amusé, dans un de ses dessins de l'utilisation du téléphone par le paysan Pierrillou ! Illustration N°1.



Illustration N°1

Dans l'Annuaire de 1963. Illustration N°2, la numérotation téléphonique se limite alors à 1 ou 2 chiffres car l'opératrice, « une demoiselle du téléphone » ou une postière, est l'intermédiaire indispensable pour obtenir une communication. Le téléphone est alors manuel. Les premiers abonnés à Verteillac sont des particuliers, les châtellains de la Grènerie et de la Meyfrenie, des commerces - les établissements Merlaud et Flour -, un artisan - le garage Duverger - et un service public - la gendarmerie. Les commerçants et les artisans constituent le plus grand nombre d'abonnés, ce qui s'explique pour des raisons professionnelles : les deux bouchers (Lagarde, Peillout), le boulanger (Monceyron), les cafetiers et hôteliers (Bagouet, Etourneau, Rougier, Artigou, Dubois), d'autres commerçants et négociants (Magot, Dussout, Liffard, Magne, Maigne, Rouffanche), des artisans (Bazinette, Goulet, Roger). Puis viennent les professions libérales (le vétérinaire, Demilhac-Duclaud ; le médecin, Lourseau ; le pharmacien, Tassel ; le notaire, Ville ; l'huissier, Fortun ; le garde-chasse, Thières)... et quelques services publics de l'administration (la Mairie ; la perception) mais... ni l'école, ni les coiffeurs pourtant présents bien sûr. Finalement, rares sont les particuliers abonnés.

Grâce à cet Annuaire, les plus anciens Verteillacois reconnaîtront les noms des familles qui ont plus ou moins longtemps animé la vie du village, souvent de l'après 1945 aux années 1970/80. Sauront-ils les situer sur un plan du bourg ? Très rares sont les lieux qui n'ont pas changé d'activité, malgré la succession des propriétaires. Parmi eux, la boulangerie... ou plus exactement, une des deux boulangeries de Verteillac dans les années 1960.

Si l'appareil « téléphone » existe depuis près d'un siècle, au milieu des années 1970, seuls 1 Français sur 7 dispose d'un téléphone chez lui. Les progrès dans l'équipement téléphonique du pays datent des années 1970 : de 4 millions de lignes (1970) à 7 millions (1975) et 15,5 millions (1980).

L'automatique ne se généralise que vers 1978. Les numéros de téléphone ont peu à peu dû être rallongés, passant à 6 chiffres puis à 8 en 1985 et à 10 en 1996. Mais aujourd'hui subsiste, chez les plus anciens abonnés, dans les deux derniers chiffres, le numéro de 1963, par exemple, la Mairie (...39) ou le magasin Merlaud (...03).

Actuellement, les 06 ont largement dépassés les 05 53... et chacun peut mesurer l'extraordinaire essor du téléphone, un des objets symboliques de la modernisation durant le dernier demi-siècle.

Bernard Lachaise, fils et petit-fils de postiers...

VERTEILLAC		
Circ ^m de taxe et Groupement de Ribérae		
Cabine : de 9 à 12 et de 14 à 17 h., le samedi : de 9 à 12 et de 14 à 16 h., fermée le dimanche. ☎		
Abonnés : service permanent.		
Pompiers	22 à Mareuil-sur-Belle	
Gendarmerie	2 à Verteillac	
André Mère E. 13		
Artigon Hôtel	23	
Bagouet F. bar vins bois	25	
Bazinette radio-électr.	27	
Pureau retraité	27	
Chassat (de) Mr Mère	27	
Demilhac-Duclaud doct. vétérin.	28	
Docteur J. Lourseau	34	
Dussout L. march. best.	17	
Duverger A. mécan. garage	10	
Établ. Merlaud et ses fil. négo.	19	
Etourneau H. café	16	
Flour Mme Vie commerç.	5 à Grand-Brasse	
Fortun Exp. huissier	14	
Goulet A. garage mécan.	4	
Guibert G. propr. chât. de la Grènerie ..	4	
Hôtel Dubois	24	
Lafosse	20	
Lagarde E. bouch. expéd.	20	
Léoné Mme A. chez Martine	40	
Le Goff G. Le Mazat	2 à Bartrio-Burse	
Liffard A. essence pétr. phot.	22	
Magot H. cycles élect. T.S.	41	
Magot O. alim. ép.	15	
Maigne fourrages	39	
Maire	29	
Mazères P. march. best.	27	
Merlaud H. méq. villa Les Pins	12	
Monceyron G. boulang. pâtiss.	21	
Peillout H. bouch. charcut.	28	
Perceptron	16	
Pharmacie Tassel	38	
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		16
Roger R. march. agric.	11	
Rouffanche J. nouv.	30	
Rougier R. bar	37	
Thières garde-chasse fédéral	33	
Ville J. notaire	9	

Illustration N°2

ANTENNE RELAIS

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) ont conclu un accord pour généraliser une couverture mobile de qualité. Cet accord permet, entre autres, l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire, la généralisation de la 4G (notamment dans les zones blanches et zones grises), l'accélération de la couverture des axes de transport prioritaires.

Dans ce cadre, le dispositif de couverture ciblée vise à assurer un réseau mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes correspondant à des zones où un besoin spécifique d'aménagement numérique du territoire a été identifié par les équipes-projets locales.

A ce titre, la commune de Verteillac a été identifiée et retenue pour bénéficier de ce dispositif permettant la couverture mobile en 3G et 4G de la commune. En effet, des entreprises de Verteillac n'avaient toujours pas de couverture en téléphonie mobile, handicap important au regard de la sécurité mais aussi de leur développement économique.

Pour ce faire, le Ministère de l'Economie et des Finances a publié l'arrêté du 16 février 2022 qui donne un délai de 2 ans maximum aux opérateurs pour apporter la couverture mobile sur notre territoire.

Ainsi, l'opérateur leader, Free Mobile, a implanté sa propre

infrastructure, à savoir un pylône, des antennes et des équipements radio, et l'opérateur Orange s'est associé à cette opération. Verteillac est l'une des rares communes bénéficiant d'un mât tubulaire plus esthétique, moins haut qu'un classique mât treillis. De plus la couleur a été spécialement choisie et validée pour son intégration dans le paysage.

Concernant d'éventuelles interrogations relatives aux antennes-relais et aux ondes électromagnétiques, vous trouverez ci-dessous des liens d'information émanant des services de l'Etat en charge de ces questions :

- <http://www.radiofrequences.gouv.fr>

- <http://www.cartoradio.fr/>

Par ailleurs, toute personne peut faire une demande de mesure de champs auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), établissement public de l'Etat en charge du



NOUVEAU QUARTIER

PROCHAINEMENT 10 LOGEMENTS NEUFS SUR LA COMMUNE

Comme vous le savez déjà, un projet de construction de 10 logements sur la commune de Verteillac est mené par Périgord Habitat. Ils seront édifiés rue Suzanne Lacorre sur une parcelle de 4700 m² cédée par la commune, à proximité des services et des commerces, dans un environnement verdoyant.

Cette future réalisation proposera des T2 de plain-pied accessibles aux personnes à mobilité réduite avec une surface moyenne de 54m² et des T3 en R+1 (à étage) avec une surface moyenne de 71 m². Ils seront agrémentés d'un jardin privatif et d'une place de stationnement devant le logement ou d'un garage pour 2 d'entre eux. L'ensemble sera réparti en 3 blocs avec un cheminement piéton traversant la parcelle. Huit logements sur les dix construits sont strictement réservés aux personnes de plus de 60 ans. Les loyers seront modérés.

L'opération est lancée par Périgord Habitat, la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Agence SCAPA Architectes Associés. La partie VRD et parc est prise en charge par la commune et la maîtrise d'œuvre est assurée par SOCAMA. Les études étant terminées, le permis de construire déposé, les entreprises qui interviendront sur le chantier ont été désignées suite à un appel d'offres. Le démarrage de l'opération pour la partie

contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, et au respect de la réglementation en vigueur en matière d'exposition aux champs électromagnétiques (toutefois cette démarche n'aura d'intérêt qu'à compter de la mise en service de l'antenne-relais) :

- <http://www.radiofrequences.gouv.fr/faire-mesurer-son-exposition-aux-ondes-a97.html>

- <https://mesures.anfr.fr/#/>

Des cas rares de perturbations de la réception de la TNT peuvent être constatés. Les citoyens éventuellement concernés peuvent demander à l'opérateur, via l'ANFR, la résorption d'une telle gêne. Le décret N° 2017-1048 du 10 mai 2017 relatif au Fonds d'Accompagnement de la Réception Télévisuelle (FARTV) permet la prise en charge financière de filtres posés par un professionnel et supprimant les perturbations possibles de réception de la TNT. L'évolution technologique continue ! VERTEILLAC, « village vivant » mais aussi « village numérique » ! Au printemps 2024, ce pylône sera opérationnel et particuliers et entreprises pourront enfin profiter de leurs « smartphones ». Puis au premier semestre 2025, nous verrons la Fibre Optique arriver sur notre commune et libérer les débits numériques dans nos maisons et bâtiments, permettant ainsi l'accès à tous des dernières technologies.

Que de chemin parcouru depuis les années 60...



habitation est prévu pour le printemps 2024 et la fin des travaux fin 2025.

Nous reviendrons vers vous en temps et en heure pour préciser les modalités de réservation et pour vous inviter à participer à la recherche d'un nom pour ce nouveau quartier de Verteillac.



CITY STADE

LE CITY STADE SORT DE TERRE !

La livraison de cet espace ludique et sportif tant attendu par les enfants du village, risque d'être retardée de quelques jours en raison des aléas de la météo mais la structure sera opérationnelle au printemps.

Une promesse électorale bientôt concrétisée!

Grâce à ces infrastructures, nous souhaitons encourager la pratique du sport et favoriser les rencontres entre les jeunes et les moins jeunes de Verteillac. Le City stade sera un lieu de convivialité où chacun pourra se retrouver pour s'amuser et se dépenser.

Les travaux de construction, menés par l'entreprise BELLOT pour le terrassement et par TENNIS D'AQUITAINE pour la structure, devraient débuter courant décembre et s'achever en début d'année si la météo nous le permet !!!

Nous tenons à remercier la Communauté de Communes du Ribéraois pour le soutien dans la réalisation de ce projet. Son appui administratif sur un projet comme celui-ci nous permet d'atteindre 80% de subventions.

BOUCHERIE

« FOCUS SUR LA FERMETURE DE LA BOUCHERIE DE VERTEILLAC »

Nous le déplorons tous. La fermeture de la boucherie de Verteillac impacte les usagers mais aussi le dynamisme et l'attractivité de nos commerces du centre bourg.

Pourtant, pendant quelques semaines, des signaux positifs d'une offre d'achat d'un boucher reconnu ont fait espérer une réouverture rapide. Même si la municipalité n'avait pas la possibilité d'intervenir officiellement dans une affaire privée, des membres du conseil municipal ont essayé de jouer un rôle de médiation entre les différentes parties pour essayer d'aller au bout de la négociation. Malgré ces efforts, l'échec des négociations entre le porteur de projet et un des actionnaires de la boucherie a mis fin à l'espoir d'une reprise du commerce. Cette piste étant fermée, les problèmes de santé du gérant ne permettant pas la poursuite de l'activité, la boucherie a dû fermer définitivement ses portes. Comment envisager la suite ?

Le commerce étant déclaré en cessation d'activité, aucun projet de reprise ne peut repartir sur la base de l'ancienne structure juridique. La réouverture d'une boucherie impose donc la création d'une nouvelle entité. Une potentielle réouverture impose également une profonde rénovation du bâtiment pour répondre aux besoins des normes sanitaires.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Notre village est atteint d'une maladie, qui n'est certainement pas incurable, mais qui demande des moyens et ... de la patience. Cette maladie s'appelle « la vétusté », elle s'installe doucement et s'applique à détériorer insidieusement notre patrimoine, qu'il s'agisse de nos bâtiments (restaurant scolaire, salle des fêtes, dojo, etc...) ou de notre voirie. Le traitement est à l'étude et comme indiqué dans l'introduction, il sera long, coûteux et fera l'objet "d'arbitrages".

Ayant conscience de la situation depuis le début de notre mandat, nous comprenons la « grogne » de certains administrés à propos de l'état de leur voirie, aussi et en attendant les grosses opérations de rénovations (*), nous prévoyons une série de mesures pour remettre en état le secteur de voirie considéré comme prioritaire (*), il s'agit :

Nous sommes convaincus que le City stade sera un véritable atout pour notre village, offrant de nouvelles opportunités de loisirs et renforçant le lien social entre les habitants. Nous espérons que ces infrastructures seront largement utilisées, appréciées et respectées par tous.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux et de l'inauguration officielle du City stade



Ces deux constats n'allant pas dans le sens d'une reprise facilitée et aucun repreneur ne se manifestant, la municipalité a décidé de prendre le sujet en main afin de mettre en place un nouveau projet via un portage public. L'initiative municipale a donc débuté par la réalisation d'une étude de faisabilité afin de chiffrer les coûts d'une rénovation du bâtiment commercial.

Dans un second temps (délibération du CM du 28/11/2023) une proposition d'achat du bâtiment commercial a été faite auprès des propriétaires. La proposition d'achat ne concerne que le rez-de-chaussée et n'intègre pas l'ensemble de l'immeuble. Si cette vente se concrétise, une rénovation complète sera portée par la commune afin que ce local soit de nouveau utilisable pour une activité de métier de bouche. Une fois le bâtiment rénové, la boucherie pourra être confiée à un nouveau porteur de projet ou à une structure coopérative intégrant différents partenaires comme des agriculteurs et commerçants de Verteillac. Les différentes étapes du projet sont d'ores et déjà en cours. Les études sont lancées et les demandes de subvention seront déposées prochainement.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet pour lequel nous espérons pouvoir apporter de bonnes nouvelles le plus rapidement possible.

- D'augmenter le nombre de passages des agents (dans la mesure du possible).

- De réaliser des opérations de nettoyage par l'intermédiaire d'une entreprise de travail adapté, lors de périodes ciblées (printemps – automne).

- D'utiliser, dans le cadre d'une convention d'échange de matériel passé avec une commune voisine, une balayeuse de voirie professionnelle pour le nettoyage des trottoirs et des caniveaux.

- D'inciter les riverains (pour ceux qui en ont la capacité), à prendre en charge les opérations de nettoyage comme cela se fait dans beaucoup de collectivités, un arrêté non contraignant définira les conditions d'application.

(*) secteur du Pontis et de l'Avenue de la Voie Romaine